



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/04/14

Reçu en Préfecture le : 29/04/14  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 28 avril 2014**  
**D-2014/183**

***Aujourd'hui 28 avril 2014, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana marie TORRES

**Locaux 16/18 rue du Palais Gallien, acquisition  
à la SNC Brochon Puy Paulin. Avenant n°2 à  
la convention de mise à disposition à la Régie  
personnalisée de l'Opéra. Décision. Autorisation**

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2013/569 en date du 21 octobre 2013 vous avez décidé l'acquisition des salles de répétition situées 8 rue du Palais Gallien au sein de l'ensemble immobilier de l'Auditorium.

Ces salles ont grandement facilité le travail des 300 artistes amenés à fréquenter le complexe musical. Fort de son succès, cet équipement culturel de premier plan pour la Ville de Bordeaux appelle aujourd'hui de nouveaux besoins notamment en termes d'espaces administratifs.

Ainsi, des locaux sis 16-18 rue du Palais Gallien non compris dans l'acte de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement initial, d'une surface utile de 552 m<sup>2</sup> environ répartie du RDC au R+3 de cet immeuble et directement reliés à l'Auditorium et à la Maison des Musiciens, peuvent être exploités comme bureaux.

Tout comme les salles de répétition, ces locaux complètement rénovés bénéficient de prestations d'excellente qualité et assureraient un complément nécessaire et indispensable au bon fonctionnement de l'Auditorium.

Il vous est donc proposé de procéder à l'acquisition de cet immeuble formant le lot de volume 3 de l'ensemble immobilier et ce au prix 3 000 000 euros HT, TVA au taux en vigueur en sus, au vu de l'évaluation des services de France Domaine en date du 07/03/2014.

Au même titre que l'Auditorium et les salles de répétition, ce bien sera mis à disposition de l'Opéra, qui occupe déjà les lieux aux termes d'un bail civil, par voie d'avenant à la convention de mise à disposition en date du 16 mai 2012.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider :

- L'acquisition à la SNC Brochon Puy Paulin du lot de volume 3 de l'ensemble immobilier complexe sis 9,13 cours Georges Clemenceau, 12 rue Rolland et 8-16-18 rue du Palais Gallien cadastré KW 207-263-262-236-224 moyennant la somme de 3 000 000 € HT, TVA au taux en vigueur en sus, étant précisé que la TVA sera récupérée par la Ville.

- L'ouverture au budget en cours des crédits correspondants à cette acquisition.

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents à cette opération, notamment à signer l'avenant N°2 à la convention du 16 mai 2012

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE ECOLOGISTE

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 avril 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Nicolas FLORIAN**

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE  
L'AUDITORIUM DE BORDEAUX A LA REGIE PERSONNALISEE DE L'OPERA**

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal de ladite Ville en date du \_\_\_\_\_ reçue à la Préfecture de la Gironde le \_\_\_\_\_

Ci-après dénommée « La Ville »

**D'UNE PART,**

**ET**

L'Opéra National de Bordeaux, régie personnalisée, créée par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2001, en application du décret du 23 février 2001, et représentée par \_\_\_\_\_ agissant en sa qualité de Président, habilité aux fins des présentes par une délibération prise par le Conseil d'Administration du \_\_\_\_\_ reçue en Préfecture de la Gironde le \_\_\_\_\_ et dont le siège social est à Bordeaux, place de la Comédie

Ci-après dénommée «la régie personnalisée de l'Opéra »

**D'AUTRE PART,**

**ONT EXPOSE CE QUI SUIT**

Par convention en date du 16 mai 2012 et son avenant du 31 décembre 2013 la Ville de Bordeaux a mis à disposition de la Régie personnalisée de l'Opéra un complexe musical situé 9 cours Georges Clémenceau à Bordeaux. Suite à l'acquisition par la Ville de locaux supplémentaires à proximité immédiate de l'Auditorium, il convient de les mettre à disposition de la Régie personnalisée de l'Opéra pour faciliter le travail du personnel de l'Opéra et des artistes. Tel est l'objet des présentes.

**CES FAITS EXPOSES, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT**

**ARTICLE 1 : OBJET**

Le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1 de la convention du 16 mai 2012 est modifié comme suit :

« La présente convention a pour objet de mettre à disposition de la Régie un complexe musical sis 9 cours Clemenceau, lots de volume 5 et 300 du volume immobilier **ainsi que les salles de répétitions sises 8, rue du Palais Gallien, lot de volume 4 et les locaux de bureaux sis 16 rue du Palais Gallien, lot de volume 3 dudit ensemble** et de fixer les conditions de cette occupation. »

**ARTICLE 2 : LES BIENS IMMOBILIERS MIS A DISPOSITION PAR LA VILLE**

Le 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 2.1 de la convention du 16 mai 2012 est modifié comme suit :

« Les salles de répétition et les locaux de bureaux dont la Ville est propriétaire 8, 16 rue du palais Gallien sont également mis à disposition de la Régie.

Un état des lieux sera dressé contradictoirement avant la mise à disposition et au terme de l'occupation. »

L'article 2.3 consistance des équipements est modifié comme suit :

« Les locaux situés 16 rue du palais Gallien sont situés aux niveaux R+1 R+2 et R+3 de l'immeuble et représentent une surface utile de 552 m<sup>2</sup> »

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS**

Aucune autre modification n'est apportée à la convention du 16 mai 2012

### **ARTICLE 4 : ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes les parties font élection de domicile :

-Monsieur Alain JUPPE, ès qualités, en l'Hôtel de Ville de Bordeaux, Place Pey Berland à Bordeaux.

-Monsieur \_\_\_\_\_ ès qualités, en son siège social sus indiqué.

Fait à BORDEAUX, en double exemplaire, le

Pour la Ville de Bordeaux  
Le Maire

Pour la Régie personnalisée de l'Opéra  
Le Président

Alain JUPPE